



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
8, RUE DU CHANOINE PLOTON
CS 50 541
42 007 SAINT-ETIENNE CEDEX 01

B - Identification du titulaire du marché public

ORANGE SA, Paris

Etablissement gestionnaire du marché :
Direction Entreprises Auvergne Rhone Alpes
141 Cours Gambetta
69424 Lyon Cedex 03

Siret : 380 129 866 09569
Téléphone : 0800 018 028
Mail : aer2a.celluleao@orange.com

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Le présent avenant a pour objet le « Marché de fourniture de services de téléphonie fixe opérationnelle – Lot relancé suite à infructuosité ».

Ce marché constitue le lot n°1 de la consultation « fourniture de services de communications électroniques », initialement découpée en 5 lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe opérationnelle
- Lot 2 : Téléphonie fixe administrative
- Lot 3 : Téléphonie mobile
- Lot 4 : Accès à Internet
- Lot 5 : Envois de messages en masse

Le lot n°1 n'ayant pu être attribué au terme de la première mise en concurrence, il a fait l'objet, seul, d'une relance.

Le présent avenant vient le modifier.

■ Date de la notification du marché public : 17 mars 2020

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ **Durée d'exécution du marché public :** L'accord cadre prend effet à partir de la date de notification et s'exécute de la façon suivante :

- Pour tous les lots, une première étape d'une durée prévisionnelle de 5 mois notifiée par un ordre de service de démarrage des prestations, permettant au titulaire de mettre en place ses prestations, qui s'exécute de la notification à la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage.
- A l'issue de la mise en place des prestations, l'accord-cadre s'exécute sur une première période initiale de 2 ans (à partir de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations) reconduite tacitement pour 2 périodes successives d'un an, si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.
- 3 périodes de reconductions complémentaires d'un mois, notifiées par ordre de service.

Le découpage ci-dessus, dépassant la durée maximale autorisée de 4 années, est justifié par la nécessité d'assurer la continuité du service opérationnel du pouvoir adjudicateur (notamment toutes les opérations liées au traitement des appels d'urgence) pour :

- Toute la période de déploiement initial qui doit être assurée en parallèle de l'existant.
- Toute la phase de réversibilité du présent accord-cadre à son échéance.

En vertu de l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut pas refuser les reconductions.

■ **Montant initial de l'accord-cadre :** 74 685,47 euros HT soit 89 622,57 euros TTC

■ **Forme de l'accord-cadre :** Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique sans montants minimum et sans montants maximum.

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la régularisation des augmentations tarifaires successives décidées par Orange depuis le 1^{er} juillet 2022.

Ces évolutions modifient le BPU initial du marché à savoir :

Augmentation des tarifs

- Ligne analogique + GTR 4h 22.06 euros HT / mois (+21,47%)
- Accès T0 sans dégroupage + GTR 4h ouvrées 30.60 euros HT / mois (+15.17%)
- Abonnement SDA 0.50 euros HT / mois (+8.70%)

Nouveaux services nécessaires à l'exécution du marché :

- Groupement de 5T2 15 canaux822,25 euros HT/mois
- T2 15 canaux.164,45 euros HT/mois

Le BPU présentement annexé annule et remplace le BPU initial.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le bordereau des prix unitaires est modifié conformément au bordereau des prix unitaires joint en annexe.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant initial de l'accord-cadre : 74 685,47 euros HT (89 622,57 euros TTC)

Montant après 1^{er} avenant : 83 786.22 euros HT (100 543,46 euros TTC) ou une augmentation de 12,2%.

84 772.92 euros HT (101 727,50 euros TTC) ou une augmentation de 13,5%.

Projet

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Projet